

DECISION n° 2025 - 38

Portant sur l'acquisition d'un écran interactif sans vidéoprojecteur à l'école élémentaire
Société TABLEAUX INTERACTIFS CONSEIL (TIC)

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant l'âge du tableau numérique interactif de la classe EE61 de l'école élémentaire et les dysfonctionnements présents dont l'écran tactile qui ne fonctionne plus,

Considérant la nécessité de le renouveler,

Considérant le devis n° DEV00000520 de la société TIC du 30/09/2025 portant sur un écran interactif avec système sans vidéoprojecteur et dont la fiabilité serait supérieure à l'existant,

Après analyse de l'offre,

DECIDE :

Article 1 : De passer commande pour l'acquisition d'un écran interactif, système sans vidéoprojecteur à l'école élémentaire auprès de la société TIC, domiciliée 51 rue du Chateau à ATHEE SUR CHER (37270), pour un montant de 2 604,60 € HT, soit 3 125,52 € TTC.

Article 2 : De signer la proposition financière correspondante et toute pièce relative à cette opération.

Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire,
- Au dirigeant de la société TIC,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 02 décembre 2025

Le Maire

Emmanuel DUMENIL



Mairie de Rochecorbon : Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon

Tél. 02 47 52 50 20 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Internet : www.mairie-rochecorbon.fr

